

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 39
Absents. es..... 6

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-09-01-DGS

Vœu déposé par la majorité municipale relatif à
l'urgence sociale et énergétique, blocage des
prix de l'énergie et taxation des superprofits

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme MAFFRE BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. TARGUI	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme NIAKHATÉ ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

PREAMBULE,

Ceci exposé, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL,

Les Francilien·nes n'échappent pas à la hausse historique des prix à laquelle le pays est confronté du fait de l'épidémie de Covid, de la mise à l'arrêt de près de la moitié des centrales nucléaires du pays ou encore de la guerre en Ukraine et des effets d'aubaine spéculatifs, en particulier dans les secteurs de quasi-monopole. Salarié·es, indépendant·es, étudiant·es, chômeur·ses, retraité·es, toutes et tous voient leur pouvoir d'achat lourdement grevé tandis que les collectivités et les entreprises s'inquiètent de leur capacité à honorer leurs factures. En août 2022, les prix de l'électricité ont augmenté de 7% par rapport à l'année dernière, de 8,7% pour l'alimentation, de 9,2% pour les achats en grande surface, de 7% pour les dépenses de logement. On assiste à des hausses spectaculaires pour le fioul (+67%), le gazole (+25%), le gaz (+22%), l'essence (+11%), les billets de train (+12%). Une hausse jusqu'à +33% du prix du passe Navigo est annoncée. Nos concitoyen·nes sont et seront contraint·es à des arbitrages sur la satisfaction de leurs besoins essentiels : se loger, se déplacer, manger, se chauffer, se soigner, etc. Entreprises et collectivités envisagent le pire des scénarios : fermetures de services publics, réduction d'activités, mise au chômage partiel, plans sociaux, etc. L'urgence est plus que jamais là !

Pour autant, de grandes multinationales profitent de la crise inflationniste pour réaliser des superprofits : compagnies pétrolières, fournisseurs d'électricité, concessionnaires d'autoroutes, transporteurs maritimes, enseignes de la grande distribution et laboratoires pharmaceutiques. En 2021, le bénéfice des entreprises du CAC40 a grimpé en flèche à hauteur de +277%. Les deux tiers de ces sociétés ont réalisé des profits jamais atteints. En 2022, la course aux superprofits se poursuit puisque des dividendes records ont été versés aux actionnaires à hauteur de 44 milliards d'euros.

Ces profiteurs de crise sont nombreux en Ile-de-France. Total dont le siège se situe à La Défense a réalisé un bénéfice de 18 milliards d'euros sur le premier semestre 2022, soit trois fois plus que sur le semestre 2021. Engie également situé dans le même quartier d'affaire a réalisé 5 milliard d'euros de profits en 2022, soit plus de deux fois plus qu'au premier semestre 2021, malgré les tarifs réglementés qui prendront fin en juin 2023. Il en est de même pour Avia et Sanofi situés à Paris, pour Carrefour à Massy, pour Leclerc à Ivry-sur-Seine, etc.

Ces profiteurs de crise se doivent au peuple. Ils n'ont pas réalisé ces profits grâce à une décision stratégique, un investissement exceptionnel, une acquisition de compétences nouvelles, une innovation technologique ou un gain de productivité. Non, ils ont simplement profité de circonstances extérieures, indépendamment de leurs décisions propres, hormis celle de profiter de l'instabilité de la situation pour justifier indûment des hausses de prix. Ils ont vidé le portefeuille des Français·es. Ils ont tous touché des aides publiques. Ils ont supprimé 17 000 emplois en 2021 pour les membres du CAC40. Ils ont optimisé leurs résultats pour payer le moins d'impôts possibles.

Délibération n°2022-09-01-DGS

Vœu déposé par la majorité municipale relatif à l'urgence sociale et énergétique, blocage des prix de l'énergie et taxation des superprofits

Face à la crise, tous doivent contribuer à l'effort. La taxation des superprofits est devenue idée majoritaire. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'est prononcé en faveur d'un tel prélèvement exceptionnel. Il est recommandé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Sous des formes diverses, il a été mis en place dans différents pays d'Europe : Italie, Espagne, Royaume-Uni, Hongrie, Bulgarie. L'Allemagne s'est prononcée en faveur de cette mesure. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a appelé à cette taxation lors de son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre à Strasbourg : « Il n'est pas juste de réaliser des bénéfices extraordinaires grâce à la guerre et sur le dos des consommateurs.

Les bénéfices doivent être partagés et redirigés vers ceux qui en ont le plus besoin ». Même le président Emmanuel Macron a concédé en juin dernier lors du G7 : « Certains producteurs, et beaucoup de spéculateurs, font de l'argent sur le contexte géopolitique. Est-ce que ça peut durer ? Non. [...] Nous avons des gens qui ont spéculé sur la guerre, et aujourd'hui nous avons des gens qui font beaucoup d'argent sur la guerre. On appelle ça des profiteurs de guerre. ». Pourtant on peine à voir les contours du « mécanisme de contribution européenne » que le président de la République a promis le 5 septembre dernier. La France ne peut rester isolée sur cette question.

Pourquoi tarder et refuser cette revendication de justice qui pourrait soulager les ménages français, les entreprises fragilisées et les collectivités ainsi qu'atténuer les effets sur les comptes publics de la crise ? Il est temps que les entreprises profiteuses de crise passent à la caisse !

Cette mesure ne sera néanmoins pas suffisante. Sa mise en place peut être longue. La redistribution des revenus qu'on peut en espérer peut être attendue longtemps. Il faut une décision rapide pour protéger le pouvoir d'achat et rassurer. Les tarifs réglementés sur le gaz et l'électricité pour les particuliers, les petites entreprises et les petites collectivités doivent être prolongés au-delà de 2023. Le bénéfice de ce dispositif doit également être étendu à l'ensemble des collectivités et des entreprises, hors profiteuses de crise.

Le blocage des prix de l'électricité et du gaz se justifie d'autant plus que la hausse des prix pour 2023 va se poursuivre jusqu'à 500, 600 voire 700% par rapport à début 2021. Les entreprises, notamment les entreprises industrielles les plus consommatrices d'énergie qui annoncent restreindre leur activité, ne peuvent plus faire face à cette hausse tout comme les collectivités locales. Les habitantes et habitants, propriétaires ou locataires, ont le couteau sous la gorge même quand on leur annonce que la hausse sera plafonnée à 15%. La hausse des prix est largement due à la libéralisation des marchés de l'énergie et à la création artificielle de la concurrence avec la vente à bas prix d'électricité par EDF à des entreprises qui ne produisent pas d'électricité. Les ventes d'électricité et de gaz donnent lieu à une spéculation effrénée. Il faut la casser par le blocage des prix. Cela est indispensable pour donner de la visibilité, permettre que les services publics continuent de fonctionner et que le chômage ne connaisse pas une hausse massive.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Par 33 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI ne prennent pas part au vote

- **Interpelle** le Gouvernement afin qu'une loi de taxation des superprofits des multinationales soit votée au Parlement.
- **Demande** l'arrêt de toute subvention à une entreprise ayant réalisé des superprofits.
- **Demande** que le blocage des prix de l'électricité et du gaz pour tous soit mis en œuvre dans les plus brefs délais.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **13 OCT. 2022**
Publication
le **13 OCT. 2022**
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

